



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Philippe Desprez, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Christine Roisin, *Conseillers*.

Séance du 25.06.19

#Objet : Règlement d'ordre intérieur des écoles communales - modifications.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, et plus particulièrement l'article 76 qui prévoit qu'avant de prendre l'inscription d'un élève, le chef d'établissement porte à sa connaissance ainsi qu'à celle de ses parents ou de la personne investie de l'autorité parentale s'il est mineur, 1° le projet éducatif et le projet pédagogique du pouvoir organisateur; 2° le projet d'établissement; 3° le règlement des études; 4° le règlement d'ordre intérieur comprenant notamment les indications relatives aux sanctions disciplinaires et aux procédures de recours qui peuvent leur être opposées ;

Vu sa délibération du 16 juin 2015 abrogeant le règlement d'ordre intérieur des écoles communales de Watermael-Boitsfort du 19 février 2002 et adoptant un nouveau règlement d'ordre intérieur ;

Considérant que des modifications réglementaires ou organisationnelles sont intervenues depuis le 1er septembre 2015 ;

Vu la note jointe en annexe reprenant les modifications apportées au règlement d'ordre intérieur ;

Sur proposition du Collège échevinal,

DECIDE

d'approuver les modifications apportées au règlement d'ordre intérieur des écoles communales de Watermael-Boitsfort adopté par le Conseil communal le 16 juin 2015.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 17 votes positifs, 8 abstentions.

Abstentions : Alain Wiard, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Eric Godart, Martin Casier, Laura Squartini, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 26 juin 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Hang Nguyen